

REPUBLIQUE FRANCAISE

RAPPORT N° 2

**CONSEIL DEPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU-RHONE**

REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 16 Décembre 2016

SOUS LA PRESIDENCE DE MME MARTINE VASSAL

RAPPORTEUR(S) : M. PATRICK BORE

OBJET

Adoption du programme Reformil - Convention d'application

**Direction Générale Adjointe Stratégie et Développement du Territoire
Direction des Relations Internationales et des Affaires Européennes
13692**

PRESENTATION

Par un vote en Commission Permanente du 27 mai 2016, la Collectivité a autorisé la Présidente du Conseil Départemental à déposer un dossier de candidature auprès du Ministère des Affaires Etrangères et du Développement International (Délégation pour l'Action Extérieure des Collectivités Territoriales), dans le cadre de l'appel à projet franco-tunisien 2016 lancé par le Ministère des Affaires Etrangères et ce, afin d'obtenir le cofinancement du MAEDI.

Il s'agit du programme REFORMIL., piloté par le Conseil Régional PACA et portant sur la restauration de Mosaïques anciennes, l'expertise du Musée départemental de l'Arles Antique y étant largement valorisée.

Il vise un développement touristique et culturel partagé et concerté sur les deux rives de la Méditerranée, et est conçu de façon à ce que les retombées économiques et culturelles soient réelles et bénéfiques chez tous les partenaires du projet.

Il est le fruit d'une collaboration constructive avec **l'Institut National du Patrimoine tunisien**, et dans la mesure où ce partenariat s'inscrivait dans le cadre d'un appel à projets lancé par la France et la Tunisie, il a aussi permis de conforter les liens entre les institutions parties prenantes, et les représentants de la diplomatie française et tunisienne en poste à Marseille, à Nice ou à Tunis.

Cet engagement en matière de coopération décentralisée, partagé par des autorités locales et les représentants de la diplomatie française et tunisienne, a surtout eu pour effet **de faciliter le prêt par l'Institut National du Patrimoine tunisien, d'un trésor national, de portée méditerranéenne, condition nécessaire à l'émergence du programme REFORMIL.**

Il s'agit du prêt pour **une durée de deux ans de la « Mosaïque aux îles »** au bénéfice du **Musée départemental Arles Antique** à des fins de restauration, de formation et d'exposition internationale, l'Institut National du Patrimoine tunisien prenant en charge le transport de la mosaïque de Tunis à Arles.

Ce trésor a été découvert voici une vingtaine d'années lors des fouilles d'une villa romaine sur le site d'Haïdra, commune appartenant au Gouvernorat de Kasserine. Il s'agit d'une mosaïque de 36 m², datée du II^{ème} siècle de notre ère, représentant la Méditerranée, ses îles orientales et un certain nombre de figures animales et marines.

Cette œuvre unique et inestimable est dans un état de conservation délicat. Une partie du programme vise donc sa **restauration** au sein de l'atelier du Musée départemental Arles Antique, la **formation** d'un groupe de restaurateurs tunisiens aux techniques les plus avancées dont dispose cet atelier et la préparation d'une **exposition internationale** consacrée à l'art mosaïste en Méditerranée et hébergée par le Musée départemental de l'Arles Antique, à l'horizon 2018.

En ces temps d'attentats ciblant le patrimoine mondial de l'humanité en Méditerranée, cette opération française et tunisienne de restauration fait sens.

Les retombées culturelles, économiques et sociales

Pour notre territoire sont très significatives :

- contribution au rayonnement scientifique et culturel d'un prestigieux musée méditerranéen consacré à la romanité (Musée départemental Arles Antique),
- disponibilité d'une pièce d'intérêt patrimonial mondial susceptible d'alimenter le contenu d'une exposition au rayonnement méditerranéen avec un potentiel non négligeable de retombées économiques et touristiques,
- participation à la lutte contre la radicalisation en Méditerranée en valorisant auprès du jeune public et du grand public de manière générale un trésor de l'Antiquité romaine qui a fait l'objet d'attaques barbares ciblées de la part de mouvements extrémistes religieux.

Pour l'Institut National du Patrimoine tunisien, ce programme permettra :

- de disposer dans un délai de deux ans, d'une œuvre restaurée mais surtout plus aisément transportable, puisque son poids aura été allégé de 90% grâce au support en nid-d'abeilles,
- de conforter les compétences de quatre de ses restaurateurs de mosaïques appartenant aux musées du Bardo, de Sousse et de Sbeitla, dans un savoir-faire d'excellence maîtrisé par les équipes de l'atelier de restauration et de conservation du Musée départemental Arles antique.

Enfin pour le Gouvernorat de Kasserine, le programme REFORMIL :

- promeut, sous l'autorité de ce Gouvernorat, une démarche véritablement intercommunale. Les quatre communes d'Haidra, de Sbeitla, de Thélepte et de Thala situées au cœur de cette ancienne Province romaine, « l'Africa », s'associent pour concevoir et mettre en œuvre sous la coordination de Kasserine, ville chef-lieu, un parcours touristique-culturel propice à la valorisation de leurs richesses mosaïstes respectives, « Le Musée de la Mosaïque à ciel ouvert du Gouvernorat de Kasserine »,
- conforte, dans un souci de durabilité, le Centre de restauration et de conservation des mosaïques du Centre Ouest installé à Sbeitla. L'ouverture au grand public de ces richesses exposées « à ciel ouvert » n'est, en effet, pas sans risque.

Pour l'ensemble de ces raisons, ce programme a été retenu par le Comité de sélection de la Délégation pour l'Action Extérieure des Collectivités Territoriales du Ministère des Affaires Etrangères et du Développement International (MAEDI)

Le partenariat technique et financier réunit à ce jour, six autorités locales (la Région PACA en tant que chef de file, le Conseil Départemental des Bouches du Rhône, le Gouvernorat de Kasserine, la Municipalité de Kasserine, le Gouvernorat de Tunis, la Ville d'Arles), l'Institut National du Patrimoine tunisien et deux autres partenaires français et tunisiens (Association Darna, Office de tourisme d'Arles).

Les Villes de Marseille, de Nice, de Thala, de Sbeitla, de Thélepte, de Haidra peuvent aussi participer à ce programme.

Le budget global du projet s'élève à 190 000 euros, les recettes étant ventilées ainsi :

- **20 000€** du CD13, en valorisation de l'expertise du MDAA
- 84 000€ de la Région, dont 75 000€ en numéraire et 9 000€ en valorisation
- 41 000€ des partenaires tunisiens, en numéraire
- 45 000€ du MAEDI, en numéraire

Sur les 45000€ du MAEDI, 43 200€ seront reversés au CD13 (via le chef de file coordonnateur - le CR PACA) afin que le MDAA puisse engager les opérations de restauration, de formation et d'expertise prévues et ce, selon l'article 5 de la convention ci jointe stipulant l'attribution par la région au profit du conseil départemental de cette somme.

PROPOSITIONS

J'ai l'honneur de soumettre à votre appréciation :

- la validation de la convention d'application du reversement des 43 200€ au CD13 par la Région,
- la validation du reversement de cette recette perçue au Musée de l'Arles Antique,
- la validation de l'engagement des 20 000€ en valorisation d'expertise du MDAA, nécessaire au projet.

INCIDENCES FINANCIERES

Le coût de la partie du projet incombant au CD13 en 2017, comprenant la restauration de la mosaïque, la formation in situ des stagiaires tunisiens et la mission d'étude préalable du groupe d'experts du musée en janvier 2017 est évalué à 43 200 € (article 5 de la convention ci jointe stipulant l'attribution par la région au profit du conseil départemental de cette somme).

La recette perçue par CD13 qui sera reversée au profit du musée sera prélevée sur l'imputation suivante

N° programme	N° Opération	Libellé	Imputation	Engagement CP
10282	A créer	Coop dév	74/048/74718	43 200€

Les dépenses réalisées par le musée seront prélevées comme suit :

N° programme	N° Opération	Libellé	Imputation	Engagement CP
10678	106782017	Coop dév	011/314/60632 011/314/6068	43 200€

En cas de décision favorable, il conviendra de :

- Percevoir la recette provenant de la région (article 5 de la convention ci jointe) soit 43 200 € sur les crédits inscrits au budget départemental 2017, chapitre 74, fonction 048, nature 74718.
- prélever la dépense correspondante, soit **43 200 €** sur les crédits inscrits à cet effet au budget départemental 2017, chapitre 011, fonction 314, nature 60632, et sur le chapitre 011, fonction 314, nature 6068, afin de permettre au MDDAA d'engager les dépenses inhérentes à la conduction du projet.

CONCLUSION

Au bénéfice de ces précisions, je vous serais obligée de bien vouloir prendre la délibération ci-jointe et de :

- m'autoriser à signer la convention de partenariat entre le Conseil départemental des Bouches-du-Rhône et le Conseil régional PACA.
- autoriser le Conseil départemental des Bouches-du-Rhône à percevoir, au titre de 2017, dans le cadre du dispositif « coopération et développement », la recette provenant du conseil régional PACA pour un montant total de 43 200 € comme indiqué dans le rapport,
- autoriser l'engagement des dépenses nécessaires à l'aboutissement du projet par le Musée Départemental d'Arles Antique qui restaurera la mosaïque, formera les restaurateurs, et assurera une mission d'expertise tout au long du projet.
- Comme prévu, la somme de 43 200€ sera engagée dans le programme, au titre de 2017 conformément au tableau figurant dans le rapport.
- La recette correspondante soit 43 200€ sera perçue sur les crédits prévus à cet effet sur le budget départemental 2017, chapitre 74, fonction 048, nature 74718.
- La dépense correspondante soit 43 200€ sera engagée sur les imputations suivantes : Chapitre 011, fonction 314, nature 60632 et chapitre 011, fonction 314, nature 6068.

Signé
La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL

